

ALLOCUTION
VŒUX MUNICIPAUX 2020
LUGNY-LES-CHAROLLES

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous connaissent l'article L.52-8 du Code électoral sur le dévoiement d'une cérémonie de vœux au profit de la candidature du maire sortant.

Si ce n'est pas le cas, il est de mon devoir de vous le rappeler pour que vous soyez tous à même de constater et de contrôler que la cérémonie des vœux de 2020 de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES ne déroge pas à la pratique des années antérieures.

Je m'abstiendrai donc de toute innovation, par exemple dans la scénographie ou la nature des prestations artistiques proposées au public, et m'attacherai à respecter le format des éditions précédentes quant à la nature des participants invités et au montant du budget consacré...

Mais force est de constater que chaque année je nous ai rassemblé dans notre salle communale le premier samedi de l'année, que l'horaire de 11 heures en a toujours été le même et qu bon an, mal an, les participants les plus assidus ont toujours été les mêmes...

J'ai donc décidé de ne pas trop varier non plus dans les formules et la nature des expressions employées afin de ne pas tomber sous le coup, ou le mauvais coup, devrais-je dire, du fameux article L.52-8

Alors, chers concitoyennes et concitoyens,
Bonne Année à tous
Bonne Santé et Meilleurs Vœux pour 2020

Je laisse donc le soin aux plus pointilleux d'entre vous d'aller vérifier sur le site internet de la commune où ils ont été régulièrement publiés d'année en année, que la structure du discours des vœux municipaux 2020 est en tout point la même que les 5 années précédentes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019...

Vous l'aurez compris, nous marchons présentement sur des œufs, je marche personnellement comme sur un fil d'où je peux tomber d'un instant à l'autre, si je déroge à notre article L.52-8, - celui que vous connaissez tous désormais pour la vie, pour le mentionnez pour la 3^{ième} fois dans les 25 premières lignes de ce discours -.

2020 est effectivement une année électorale municipale qui sonnera la fin du mandat que nous avons tous collectivement confié à l'équipe municipale actuelle en 2014.

Et comme d'habitude, nous allons pouvoir dire : « Pétard, déjà 6 ans de passés !... »

Du moins, j'espère que pour quelque uns d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux présents, c'est un peu le cas

Même si dans la réalité profonde des fors intérieurs de quelques autres, l'expression est peut-être plus proche de « Ouf, enfin 6 ans d'écoulés... »

Mais je ne m'en formaliserai pas le moins du monde, tant je sais que le rôle de Conseiller Municipaux peut-être parfois un surcroît de temps, d'énergie et disponibilité qui peut parfois représenter un fardeau lourd à porter

Alors chers colistiers, je vous souhaite une bonne année 2020 d'autant que c'est celle au cours de laquelle certains d'entre vous seront libérés d'avoir subir ce que je pourrais qualifier de façon ironique de « boullonisation du cerveau » lors des nombreux débats municipaux auxquels nous avons été régulièrement appelés participer sur les sujets que nous traitons ensemble au nom de nos concitoyens.

An nom de ces mêmes concitoyens, je remercie très sincèrement ceux qui feront officiellement le choix de ne pas se représenter devant les électeurs en Mars prochain.

Entre nous 10 nous en connaissons déjà les noms.

Ils seront sans doute révélés publiquement dans les semaines qui viennent dans un autre cadre que celui d'aujourd'hui qui nous rassemble et ou veille l'article L52-8...

Merci à vous, merci à eux.

Je dirige également une petite équipe d'employés communaux qui s'est étoffée depuis 2014 puisque désormais en 2020 ce sont 7 personnes qui composent les services administratifs, techniques ou scolaires : 4 sont titulaires de la fonction publique territoriale :

- Amandine BONIN, Adjointe d'animation scolaire
- Marie-Anne GERBE, Secrétaire de Mairie
- Catherine LAUGERETTE, Adjointe technique Ménage
- Frédéric MORIN, Adjoint technique cantonnier

Et 3 autres sont contractuelles non titulaires de droit public

- Laurence FERNANDES, Assistante administrative
- Christine NEVERS, Adjointe d'animation périscolaire
- Jocelyne PALLOT, Adjoint d'animation scolaire

La totalité de toutes ses personnes, titulaires ou non, sont embauchées à temps partiel, et la totalité du temps rémunéré sur la masse salariale de la commune représentant l'équivalent de moins de 3 postes à temps plein.

Mesdames et messieurs les employés présents je vous adresse également mes traditionnels vœux pour 2020.

Veillez particulièrement comme je le fais également pour vous, à vous maintenir en bonne santé physique et bon moral !

A nos inamovibles , Nicole MELINE et Marie-Claude VAIZAND, respectivement Directrice et Institutrice titulaires au sein du RPI ainsi qu' Aurélie BARRIDON qui assure l'intérim de Nicole lors des décharges administrative pour son rôle de direction, j'adresse mes meilleurs vœux 2020. Nous savons déjà qu'à la rentrée de Septembre 2020, le Regroupement Pédagogique Intercommunal de St-Julien-

Lugny perdra un des 4 postes qui lui était affecté depuis longtemps, mais si nous avons pu empêcher cette décision l'année dernière, elle semble adaptée à la baisse constatée de nos effectifs scolaires depuis 3 ans, en phase avec la baisse de naissances annuelles observées depuis 6 ans dans les 2 communes.

Comme à l'accoutumée, je souhaite une bonne année 2020 à toutes les associations du village et particulièrement à leur Présidents et bureaux élus qui permettent de mobiliser à chaque manifestation les énergies bénévoles

- Les Amis du Moulin de Lugny du Président Joseph BERNIGAUD
- L'Association des Fêtes de Lugny du Président Anthony LAUFERON.
- L'Association Culture et Loisirs de La Présidente Bernadette RAVAUD
- L'Association des As du Président de Franck DELORME
- L'Association Lugny en Forme de Blandine DELORME
- L'Association des Chasseurs de Lugny de Michel BOUILLON
- Le Comité de Jumelage avec MEX présidée par Joëlle LAMBOROT
- L'Amicale Scolaire présidée d'Olivier GOURGIN
- La cantine Scolaire présidée par Delphine DUCERF de St-Julien

Je tiens à remercier tous les habitants qui œuvrent bénévolement au sein d'une association, au singulier ou au pluriel avec le souci de maintenir et développer le lien social et la convivialité.

Au titre des naissances, un lion nommé Charlie Né le 12 Août 2019 à Paray-le-Monial au foyer de Rémi ROCHAY et Anne-Laure CHAMBREUIL au « Vernay»

Coté Mariage, toujours la même moyenne d'un mariage par an avec celui célébré entre Monsieur Iulian ZAMFIR et Madame Zerfa ALI-KADA, qui ont été unis en notre mairie le 5 décembre 2019 dernier.

Les mariés seront bientôt nos concitoyens lorsque la maison qu'ils font actuellement construire à Orcilly sera prête. Je leur souhaite par la même occasion, la bienvenue dans notre communauté de vie.

Nous avons déplorés malheureusement les décès de Lucienne BALLIGAND née THERIAUD qui est décédée le 20 Avril 2019 dans sa 98^{ième} année

Et celui de Noël LORTON décédé le 16 Juin 2016 à 82 ans puis

En 2019 notre communauté de vie a également été concernée par le décès de Jeanne-Angèle RAVAUD à 92 ans,.

2019 a été la sixième année de l'équipe municipale élue en 2014. Elle sera donc appelé à se renouveler en mars prochain.

De son côté la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS issue de la fusion des anciennes CC du Charolais, de DIGOIN-Val de LOIRE et de PARAY-LE-MONIAL a déjà 3 années d'existence.

La comCom Le Grand Charolais a désormais terminé on harmonisation des compétences exercées précédemment de manière différente sur les 3 anciens territoires.

Une étape importante a été franchie fin 2019 avec le vote du tarif de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

A Lugny-les-Charolles, et en général sans l'ancien canton de Charolles, nous avons l'habitude de financer ce service au travers du paiement en une fois d'une taxe réglée directement au Trésor Public et dont le montant figurait sur nos avis d'imposition de taxe foncière.

Mais le montant individuel était basé sur la base fiscale de notre bâti foncier. Ce montant n'avait donc rien à voir avec le volume d'ordures ménagères généré : ainsi une personne seule habitant une grande maison payait plus cher un service qu'une famille nombreuse installée dans une plus petite maison en surface, alors que la seconde générait beaucoup plus de volume de déchets que la première.

Désormais la taxe a donc été remplacée par une redevance pour tous les 40 000 habitants de la comcom, et qui dépendra uniquement de la composition du foyer.

Elle sera payé à la communauté de commune d'abord en deux fois par an, mais chacun choisira à terme le rythme de paiement (prélèvement mensuel, trimestriel ou annuel)

Ce sont les mairies des communes qui établiront avec la comcom le premier listing de la composition des foyers des 40 000 habitants.

Le fait marquant pour la commune de Lugny-les-Charolles en cette année écoulée de 2019 reste la dénomination des habitations et des routes de la communes qui a permis la géolocalisation des adresses.

Ce travail sur 12 mois, mené par la Municipalité a abouti concrètement par la distribution des plaques de numéro dans les maisons du village en Septembre 2019.

Un numéro spécial du bulletin municipal a été édité et distribué dans le même temps.

Les plaques de rues seront progressivement installées dans le courant de l'année 2020.

La clôture budgétaire 2019 devrait faire apparaître un excédent de clôture de l'ordre de 60 000 € à comparer aux

- 53 000 € à fin 2015,
- 80 000 € fin 2016
- 70 000 € fin 2017
- Et 82 000 € fin 2018

Toutes les dépenses d'aménagements réalisés autour de la salle communale ont été réglées et les recettes de subventions associées encaissées.

Les marges en fonctionnement sont faibles depuis 4 ans en raison de la baisse continue et planifiée des dotations depuis 2015.

Les possibilités d'investissement sont limités par une volonté de pause fiscale communale et le le budget primitif de 2020 sera voté par la nouvelle équipe municipale et sera sans

doute un budget de transition modeste dans ces ambitions de projet.

Le bulletin municipal 2019 sera distribué en janvier 2020 et proposera un retour sur tous les anciens Maires qui ont conduit la commune depuis 1789 jusqu'à 2020.

Pour finir, je voulais terminer en remerciant par une salve d'applaudissement le soutien que les jeunes du village ont apporté à la réplique de la tour Eiffel de notre ami Dédé et dont le lieu d'exposition était remis en cause en justice administrative cette année.

J'ai discuté depuis novembre directement avec l'Association SPPEF pour élaborer avec elle un projet d'accord pour pacifier la discorde née au sein de la zone des 500 m de protection du patrimoine du château de Lugny.

J'ai fait des propositions concrètes à la SPPEF, propositions que j'avais validées au préalable avec les acteurs locaux.

J'ai eu le soutien du Conseil municipal le 20 décembre dernier sur le principe des actions de pacification, très engageantes pour la municipalité et les acteurs locaux, et leur accord pour signer le constat d'accord entre les parties dans sa version 4 de rédaction après divers aller-retours de calage.

J'ai envoyé au document avec la signature de la commune à la SPPF entre Noël et le jour de l'an.

J'attends leur retour dès la semaine prochaine.

J'avais convié Madame la sous-préfète hier vendredi 4 janvier pour une visite territoriale de 3 heures en notre commune pour lui présenter la commune et notamment le cadre de la querelle qui avait été publié dans la presse ces dernières semaines. J'ai eu son soutien sur le principe de la position de la municipalité en même temps que ses remarques utiles sur le contrôle de légalité des actes et des décisions à mettre en œuvre pour mettre en place un dispositif judiciaire de respect des engagements pris par les parties dans le respect de leur accord à entériner.

Ce matin j'ai reçu au courrier un recommandé postal de la part de la SPPEF et je peux confirmer officiellement la signature de cet accord qui permettra de limiter l'urbanisation autour du Château au niveau atteint désormais à son bénéfice, et d'officialiser que tour à DD n'est plus sous la menace immédiate des associations de défense du patrimoine.

Voilà, cette année 2020, ce que je souhaitais partager avec vous.

Je pense avoir encore réduit de moitié mon temps de parole puisque je vous observe encore tous éveillé.

Signe que je m'améliore d'année en année...

Message subliminal.

Maintenant, permettez-moi de vous convier à la petite collation traditionnelle préparée pour vous par le Conseil municipal

Meilleurs vœux 2020

Pas d'efforts en vain...

Un peu de bonheur au quotidien...des tous petits riens...

Et du soleil plein vos matins...

Patrick BOUILLON – 4 Janvier 2020